

GARY ANANDASANGAREE
SCARBOROUGH – ROUGE PARK

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

GARY ANANDASANGAREE
SCARBOROUGH – ROUGE PARK

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

| LES CONSULTATIONS | | | |
|---|---|---|--|
| Date | Heure et durée (heure de début et de fin) | Lieu de la consultation | Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents) |
| Le 14 octobre 2016 | De 18 h à 20 h | Centre communautaire Heron Park 292, chemin Manse Scarborough (Ontario) M1E 3V4 | 67 |
| Forme : X Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <i>On a distribué la présentation aux participants</i> X Présentation du bureau du député <i>Le député Mark Holland, Secrétaire parlementaire de la ministre des Institutions démocratiques + le député Gary Anandasangaree est présenté à l'assemblée générale</i> X Micro ouvert X Période de questions/réponses <i>On a accordé du temps à la fin pour les questions et les réponses</i> X Conférencier invité <i>Le député Mark Holland, Secrétaire parlementaire de la ministre des Institutions démocratiques June Macdonald, Représentation équitable au Canada</i> <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <i>On a réparti les participants en petits groupes pour la tenue de discussions en table ronde. On a également remis aux participants d'autres formulaires de rétroaction.</i> | | | |
| SUJETS ABORDÉS (sommaire) | | | |
| Modes de scrutin X | Remplacement du mode de scrutin actuel X | Participation électorale X | Accessibilité et inclusion X |
| Vote obligatoire X | Vote en ligne X | Représentation locale X | Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) |

| QUESTIONS DE DISCUSSION |
|---|
| Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots) |
| Les participants éprouvaient des sentiments mitigés en ce qui touche l'élection des députés et du gouvernement au moyen du système majoritaire uninominal à un tour actuellement employé, quoique l'avis général à ce chapitre ait semblé plutôt négatif. Le principal avantage que présente le |

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

système majoritaire uninominal à un tour, c'est sa simplicité. Les participants estimaient que le système actuel « à un seul vainqueur » permet d'« exécuter les choses rapidement », de sorte que le programme du gouvernement est adopté sans faire l'objet d'un examen méticuleux. Certains participants étaient d'avis que le système actuel fonctionne bien et qu'il n'est pas nécessaire de le remplacer. De plus, le système actuel permet aux électeurs à l'échelle locale d'établir un lien direct avec leur député et favorise la responsabilisation de chaque député.

À l'inverse, les participants ont également souligné que dans le système actuel, les députés sont souvent perçus comme le porte-parole du parti politique plutôt que celui des électeurs à Ottawa. Les participants ont également insisté sur le fait que dans le système actuel, un parti politique peut obtenir la totalité du pouvoir, bien qu'il ne recueille qu'une fraction des suffrages exprimés, moins de 40 % dans la plupart des cas. Les participants ont mis en relief le fait qu'il soit injuste de voir un parti politique recueillir, à titre d'exemple, environ 30 % des suffrages exprimés, mais former néanmoins un gouvernement majoritaire. Les participants n'étaient pas d'avis que le système actuel est proportionnel à la diversité des points de vue politiques de l'ensemble des Canadiens, comme en ont témoigné les récentes élections fédérales. Les participants ont évoqué la possibilité que le système actuel se révèle davantage efficace en contexte de bipartisme que de multipartisme. Mais le système actuel ne permet pas la représentation à la Chambre des communes des petits partis politiques qui obtiennent un pourcentage considérable des suffrages exprimés. L'exercice du vote stratégique est perçu comme un défaut qui résulte du système actuel. Des particuliers ont mentionné que parfois, ils ne se sentaient pas en mesure de voter pour le candidat ou le parti politique de leur choix parce que ce serait un « bulletin de vote gaspillé ». Plusieurs particuliers ont également souligné le problème de dissonance lorsqu'ils souhaitent voter pour un parti politique, mais pas pour le candidat local, et vice versa. Dans le système actuel, les particuliers sont parfois contraints, au nom du parti politique, de voter pour un candidat à l'échelle locale dont ils ne veulent pas ou, au nom du candidat à l'échelle locale, de voter pour un parti politique dont ils ne veulent pas.

Globalement, pendant le déroulement de la discussion, les participants éprouvaient le sentiment que le système actuel ne permet pas une juste impartition des suffrages exprimés. La répartition du pouvoir, la représentation locale et fédérale, de même que la variété des points de vue politiques ont été évoquées comme facteurs.

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Bien que les cinq grands systèmes électoraux (le système majoritaire uninominal à un tour, le vote alternatif, le système proportionnel fondé sur des listes de partis, le scrutin à vote unique transférable, et le système de représentation proportionnelle mixte) aient alimenté les discussions, les participants ont privilégié en règle générale le système de représentation proportionnelle mixte (SPRM) comme solution de rechange au modèle actuel.

Les aspects positifs du SPRM répertoriés étaient les suivants :

- a) Les électeurs peuvent choisir entre les points forts de chacun des candidats en ce qui touche les priorités de la circonscription plutôt que de voter strictement pour le parti politique.
- b) Le SPRM favorise la diversité accrue des partis politiques et des candidats à élire.
- c) Proportionnalité élargie pour représenter les sujets qui préoccupent les Canadiens dans l'ensemble, tout particulièrement les communautés sous-représentées. Au fil des discussions, le SPRM s'est révélé la meilleure option pour représenter les groupes minoritaires, de même que mobiliser les Premières Nations du Canada et les aider à se prendre en charge.
- d) Le SPRM est davantage propice aux campagnes électorales positives fondées sur les mérites des particuliers, ce qui aura vraisemblablement un effet dissuasif sur les pratiques négatives dans les campagnes électorales.
- e) Il se peut que la représentation proportionnelle convienne mieux aux pays caractérisés par

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

la diversité, comme le Canada.

Malgré ces aspects positifs, les participants ont fait état de plusieurs préoccupations :

- a) Les électeurs risquent d'être confus face au trop grand nombre d'options.
- b) Les groupes marginaux risquent d'être en position favorable pour faire une percée dans ce système. À titre d'exemple, la montée de l'extrême droite en France.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Plusieurs participants ont mentionné le besoin de sensibiliser et de mobiliser les jeunes, lequel s'est révélé un thème clé tout au long de la discussion. Les participants ont admis l'absence globale de liens entre le processus électoral et les jeunes.

Il existe un besoin de mobiliser les jeunes dans le processus politique et d'intégrer la technologie et les plateformes nouvelles comme outils importants afin d'accroître la participation des électeurs. Les participants étaient favorables à la participation citoyenne des jeunes. Ils perçoivent les cabinets jeunesse ou les conseils de jeunesse comme des outils viables, et ils ont demandé la mobilisation d'un nombre accru d'organisations et de groupes communautaires pour joindre les grands groupes de jeunes.

Le besoin de sensibiliser les électeurs, tous âges confondus, pour leur insuffler un sentiment de responsabilité citoyenne se fait sentir. Les participants ont souligné la nécessité d'une sensibilisation accrue aux méthodes et moyens par lesquels voter, aux renseignements sur les candidats et les partis politiques, de même qu'aux grands enjeux de chaque élection. Pour y arriver, nous pouvons notamment intégrer les nouvelles technologies permettant de joindre le plus grand nombre possible et auxquelles davantage de Canadiens ont accès. Les participants ont appuyé à l'unanimité le besoin de recourir à la sensibilisation.

Certains participants ont fait remarquer que parfois, les jeunes ne s'intéressent pas à la politique ni au processus électoral dans les cas où ces activités sont teintées de la partisanerie; toutefois, lorsque des enjeux particuliers sont soulevés, comme entre autres les infrastructures ou les soins de santé, la politique prend alors à leurs yeux une pertinence accrue. Les participants perçoivent le besoin de mettre l'exercice du droit de vote en lien avec les besoins actuels des particuliers, nommément les jeunes, afin que leur vote prenne véritablement un sens dans leur vie.

Les participants étaient d'avis qu'Élections Canada pourrait également jouer un rôle quant à la mobilisation des électeurs.

Certains participants ont fait mention du défaut de parité hommes-femmes (ou des véritables tentatives d'y parvenir) comme enjeu auquel il faut accorder la plus grande priorité. Un participant a mis en évidence la nécessité de mobiliser les nouveaux arrivants et les groupes aspirant à l'équité en tant qu'enjeu.

Des participants ont manifesté la volonté de faire participer davantage les résidents au choix des candidats de chaque parti politique.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Selon la plupart des participants, le vote obligatoire ne permet pas de traiter les enjeux de base ayant trait au manque de mobilisation des électeurs. Le faible taux de participation des électeurs au Canada est perçu comme une combinaison des facteurs suivants : le défaut de participation citoyenne, l'apathie, et un sentiment général de frustration comme quoi le vote de chacun ne compte pas. Certains participants perçoivent l'abstention des citoyens comme un geste politique en tant que tel, par opposition à l'apathie des électeurs.

Des participants étaient fermement convaincus que le processus électoral devrait inspirer les

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

électeurs à exercer leur droit de vote plutôt que de les contraindre à voter. Il faut prêter attention à l'élargissement des façons de voter (c.-à-d. en ligne) ou à l'instauration d'une véritable réforme. Aux yeux de certains, l'imposition d'amendes à ceux qui ne votent pas aurait pour effet de pénaliser les particuliers qui sont déjà en marge. Une telle mesure ne ferait qu'empirer l'hostilité et le découragement des gens face à l'exercice du droit de vote, ce qui comporterait des retombées négatives sur certaines communautés et ne se traduirait pas par la hausse souhaitée du taux de participation des électeurs. De nombreux participants étaient d'avis qu'il faudrait prêter attention à la participation citoyenne, et inviter les particuliers à prendre une décision éclairée et réfléchie quant aux candidats pour qui, et aux enjeux pour lesquels, voter. Selon les participants, si voter était obligatoire, certains électeurs risqueraient de simplement voter à l'aveuglette; au bout du compte, d'après les participants, mieux vaut une abstention qu'un vote à l'aveuglette. D'autres participants ont dit que l'exercice du droit de vote est en phase avec les marées du temps, et qu'il peut être irréaliste d'espérer un taux de participation élevé chez les électeurs lorsque les choses « vont bien » par opposition à un taux de participation très élevé lorsque les électeurs éprouvent de la frustration envers le gouvernement. Par contre, certains participants estimaient que la responsabilité de sortir voter incombe aux citoyens, et qu'il faut donner aux particuliers des incitatifs si le vote obligatoire est instauré, comme un congé supplémentaire de travail, ou une journée complète de congé pour inviter les gens à voter.

Les participants ont fait mention du risque que des électeurs annulent leur vote si voter devenait obligatoire. Une très forte majorité de participants étaient d'avis que la participation citoyenne (laquelle, selon certains, vient d'Élections Canada) doit constituer le point de mire pour inciter les gens à voter plutôt que de les y contraindre.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Les participants se sont intéressés à la possibilité de voter en ligne pour garantir l'accès à ceux qui ne peuvent quitter leur domicile, ce qui rend l'exercice du droit de vote davantage accessible (p. ex. pour les personnes handicapées). Certains participants étaient préoccupés par le secret du scrutin en ligne, au chapitre de sa mise à exécution : Les particuliers recevraient-ils un code? où ce code serait-il envoyé (par la poste, par courriel)? Le code servant à voter permettrait-il de discerner le candidat choisi par le particulier?

La sécurité en ligne du vote de même que les renseignements qui sont stockés ont également suscité des préoccupations, tout particulièrement à la lumière des récentes atteintes à la protection des données de serveurs réputés. Il n'existe aucune garantie quant à la sécurisation des votes, étant donné les différents niveaux de sécurité aux ordinateurs des particuliers. De plus, en ce qui touche le vote en ligne, sans la présence d'un représentant officiel et d'agents électoraux au moment de voter, nul ne peut savoir si des pressions sont exercées sur le particulier quant au candidat pour lequel voter parce que personne n'est présent pour voir à ce qu'il n'y ait ni pression ni coercition.

En outre, les participants ont mentionné que la possibilité de voter en ligne peut contribuer à accroître la mobilisation des jeunes qui sont en mesure de voter et constituer une option supplémentaire pour hausser le taux de participation des électeurs dans l'ensemble, puisqu'il s'agirait d'une option facile et accessible. Les participants ont dit que de nombreux particuliers au Canada tirent parti des services bancaires en ligne et qu'ils remplissent également leur rapport d'impôt en ligne dans des sites Web sécurisés; il n'y a pas lieu d'envisager différemment la possibilité de voter en ligne.

D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

L'enjeu de la mobilisation des jeunes s'est révélé le thème clé mentionné à plusieurs reprises. Les participants ont voulu en arriver à des moyens ingénieux pour faire en sorte que les jeunes soient bien au courant du processus électoral et invités à y prendre part. Ils ont souligné l'idée d'un processus démocratique faisant une place accrue aux technologies en ce qui touche la diffusion de l'information, la conscientisation, ou le processus électoral en soi.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Le nombre de femmes représentées au gouvernement a suscité d'importantes préoccupations. Bien que la population soit composée à 52 % de femmes, ces dernières sont très peu représentées à la Chambre des communes. Le système actuel ne favorise pas l'élection d'un gouvernement qui reflète vraiment cette réalité. La discussion a également porté sur l'enjeu de la représentation des minorités. Il faut prendre en compte les préoccupations habituelles des groupes aspirant à l'équité lorsque vient le temps de proposer des solutions de rechange. Par exemple, la mise en œuvre de la possibilité de voter en ligne sera quasiment impossible pour une partie des Autochtones qui habitent des réserves où la connectivité à Internet est très mauvaise.

De nombreux particuliers ont souligné l'importance d'augmenter l'accessibilité des électeurs. Selon eux, une augmentation de l'accessibilité, que ce soit par le prolongement des heures ou périodes de scrutin, l'accroissement des bureaux de scrutin itinérants, l'instauration de la possibilité de voter en ligne, etc., supprimera les obstacles à l'exercice du droit de vote et se traduira par une hausse du taux de participation des électeurs.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)

L'assemblée générale sur la réforme électorale et la consultation publique menée par le député de Scarborough – Rouge Park conjointement avec le Club Lion de West Hill s'est déroulée le vendredi 14 octobre 2016 au centre communautaire Heron Park. Le secrétaire parlementaire de la ministre des Institutions démocratiques, Mark Holland, était le conférencier vedette : il a présenté les enjeux pertinents à discuter, de même que les différents modèles pris en considération. Une représentante de l'organisme Représentation équitable au Canada a eu l'occasion de formuler des observations au début et vers la fin de l'assemblée générale. Après la présentation de l'aperçu par Mark Holland, les participants se sont répartis en cinq groupes d'environ 12 personnes pour la tenue de discussions en table ronde. À la suite de ces discussions, tous les participants se sont réunis de nouveau, puis chaque groupe a présenté ses constatations à l'ensemble des participants. Une fois terminées les présentations des cinq groupes, les particuliers avaient la possibilité de formuler des observations. Le contenu du présent rapport découle de cette assemblée générale, et le sommaire des principaux enjeux discutés est mis en relief dans la présente section.

a) Système actuel : Système majoritaire uninominal à un tour

Bien que le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) actuellement employé présente certains mérites, il ne donne pas de résultats électoraux justes qui témoignent de la volonté des électeurs canadiens. Par conséquent, il est nécessaire d'envisager d'autres options tout en garantissant le maintien d'une représentation locale de quelque forme que ce soit.

b) Système de représentation proportionnelle mixte

Nous avons tenu compte de tous les systèmes, mais celui de la représentation proportionnelle mixte a semblé faire consensus dans une plus grande mesure comme modèle de rechange. Il existe de nombreuses variations différentes à ce système, mais le principe directeur général semble être une certaine forme de représentation locale assortie d'un nombre de sièges qui témoignent de la diversité des opinions des électeurs.

c) Mobilisation du processus politique

Les jeunes ne sont tout particulièrement pas mobilisés dans le processus politique, compte tenu du pourcentage de la population qu'ils forment. Les participants ont discuté de nombreux enjeux pour améliorer cette situation; quoi qu'il en soit, ils ont mis en évidence le recours accru à la technologie et une augmentation de la souplesse, quel que soit le système en cause.

d) Vote obligatoire

Les participants ont convenu en règle générale de la nécessité d'augmenter le taux de participation

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

des électeurs ainsi que leur participation durant les élections et à l'extérieur de celles-ci. Cependant, ils n'ont pas perçu que le vote obligatoire pourrait servir à cette fin. De l'avis général, il importe d'accroître la participation citoyenne en vue d'augmenter le taux de participation et la mobilisation des électeurs.

e) Possibilité de voter en ligne

Les Canadiens ont adopté plutôt facilement les nouvelles technologies, que ce soit dans le contexte des services bancaires en ligne ou des autres initiatives commerciales. Les participants demeurent préoccupés en ce qui touche la sécurisation des façons de voter en ligne, l'intégrité du scrutin secret, la protection contre la coercition, de même que les types d'examen qui existeraient dans un modèle en ligne. Cela dit, si les participants font état de graves préoccupations, ils perçoivent la possibilité de voter en ligne comme l'occasion d'élargir l'accessibilité aux jeunes de même qu'aux personnes à mobilité réduite.

f) Un Parlement qui reflète le Canada

Aux termes du système actuel, les différentes facettes du Canada ne sont pas reflétées facilement au sein de notre Parlement. À ce chapitre, le manque de femmes parmi les élus revêt une importance particulière. Bien que la population soit composée à 52 % de femmes, ces dernières ne constituent qu'une fraction de ce pourcentage parmi les députés. Quel que soit le système instauré, il faudra se pencher sur cet enjeu de façon substantielle. De nombreux groupes aspirant à l'équité vivent les mêmes difficultés, de sorte qu'il faut supprimer les obstacles structurels afin que notre Parlement puisse véritablement refléter le Canada.

Présentation du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date : Le 14 oct. 2016

Signature du (de la) député (e)



GARLI ANAI DASANGA RØE
(Nom)

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016